

Les administrations publiques disposent de divers outils pour favoriser la croissance économique et le bien-être sociétal. Elles procèdent à des investissements à long terme dans les infrastructures publiques ainsi que dans la recherche-développement qui peuvent contribuer à rééquilibrer les cycles économiques, à créer de nouveaux emplois et à améliorer la productivité grâce à des mesures anti-cycliques.

En 2013, en moyenne, 7,8 % des dépenses des administrations publiques de la zone OCDE étaient des dépenses d'investissement, avec une fourchette allant de 17,2 % en Corée à moins de 4 % en Irlande. Entre 2007 et 2013, les investissements publics ont reculé, en moyenne, de 1,3 p.p. dans la zone OCDE. Alors qu'au début de la crise, on a utilisé l'investissement public comme outil dans le cadre de plans de relance anticycliques, les politiques d'assainissement lancées peu après ont pesé sur l'investissement public, ce qui a augmenté sa volatilité et nuï à l'efficacité globale des dépenses publiques. De 2013 à 2014, la part de l'investissement public dans les dépenses publiques totales a fortement augmenté en Grèce et en Slovénie (+ 3,3 p.p. et +2,7 p.p., respectivement), avec un retour presque complet aux niveaux de 2009 (avec un repli de 1 p.p., dans les deux cas).

En 2013, la part de l'investissement public dans l'investissement total a atteint 15,9 % en moyenne. C'est en Grèce que la part de l'investissement public était la plus élevée (23,2 %), devant la Slovénie et le Luxembourg (22,6 % et 22,1 %, respectivement). Entre 2009 et 2013, la majorité des pays de l'OCDE ont réduit leur investissement public en raison de la mise en œuvre de programmes d'austérité.

Les modalités de réalisation des investissements des pays de l'OCDE sont conditionnées dans une large mesure par leur structure politique et administrative. À cet égard, les administrations infranationales jouent un rôle important ; en 2013, elles ont réalisé, en moyenne, environ 60 % de l'ensemble des investissements publics. Toutefois, dans des pays tels que le Chili, la Grèce et la République slovaque, une grande partie de l'investissement public était réalisée par l'administration centrale (plus de 70 %). Entre 2007 et 2014, aucune tendance commune à la décentralisation des investissements n'apparaît. En Irlande, la part de l'administration centrale dans l'investissement public a fortement progressé (+38,2 p.p.).

#### Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale (SCN)* ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN a été révisé, et la majeure partie des pays de l'OCDE ont mis en œuvre en tout ou partie la méthodologie actualisée du SCN 2008 (voir l'annexe A pour un complément d'information). L'investissement des administrations générales inclut la formation brute de capital et les acquisitions, moins les cessions d'actifs non financiers non produits. La formation brute de capital fixe (qu'on appelle également l'investissement fixe) est la

principale composante de l'investissement ; au sein des administrations publiques, elle porte principalement sur des infrastructures de transport, mais également sur des infrastructures telles que des immeubles de bureaux, des logements, des écoles, des hôpitaux, etc. Par ailleurs, conformément au cadre fixé par le SCN 2008, les dépenses de recherche-développement ont également été comptabilisées dans l'investissement fixe. Les investissements publics additionnés aux transferts en capital forment la catégorie des dépenses publiques en capital.

L'investissement total correspond aux dépenses d'investissement de l'ensemble de l'économie, c'est-à-dire celles des administrations publiques, des sociétés non financières, des sociétés financières, des ménages et des institutions sans but lucratif.

Les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations classées dans la catégorie des administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi-fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse. Les graphiques 2.49, « Investissement public en pourcentage du PIB (2007, 2009, 2013 et 2014) », et 2.50, « Évolution de la répartition des dépenses d'investissement entre les différents niveaux d'administration (2007-13 et 2014) », sont consultables en ligne (<http://dx.doi.org/10.1787/888933248538> et <http://dx.doi.org/10.1787/888933248548>).

#### Notes relatives aux graphiques

Les données relatives au Chili et à la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles. Les données relatives à la Colombie et à la Fédération de Russie portent sur 2012 et non 2013. Il y a des différences de disponibilité des données entre les graphiques 2.46 et 2.47 du fait de l'utilisation de tableaux de données différents au sein des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données).

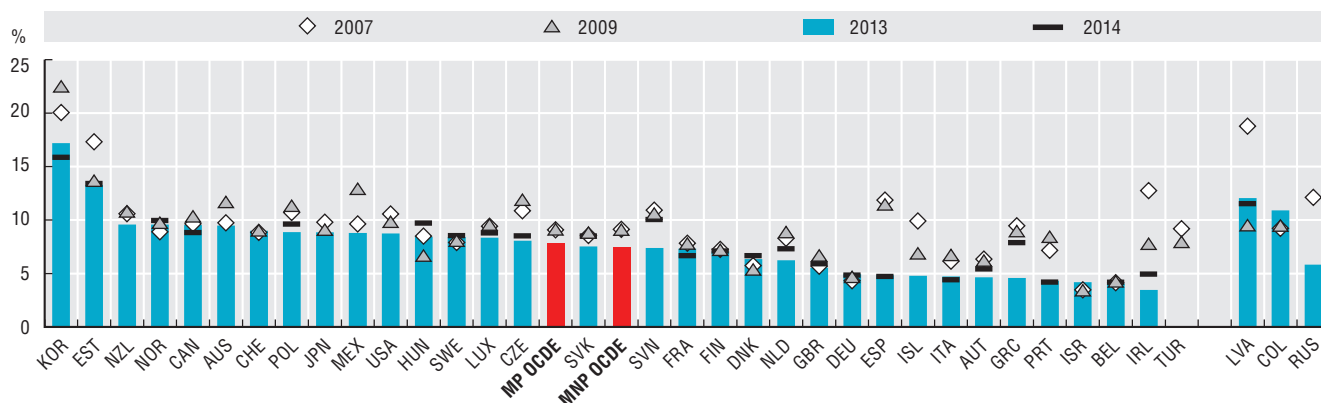
2.46 : On ne dispose pas de données pour le Chili.

2.47 : On ne dispose pas de données pour l'Islande. Les données relatives à la Corée ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles. Les données relatives à la Corée, à la Suisse et à la Chine portent sur 2012 et non 2013. L'investissement total pour le Luxembourg et la Turquie fait référence à la formation brute de capital (c'est-à-dire que les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits ne sont pas prises en compte).

2.48 : On ne dispose pas de données pour la Turquie. Les administrations locales sont comptabilisées dans la catégorie des « administrations d'États fédérés » pour l'Australie et les États-Unis. En Australie, il n'existe pas de système public d'assurance sociale. Les administrations de sécurité sociale sont comptabilisées dans la catégorie « administration centrale » pour les États-Unis, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/88932315602>.

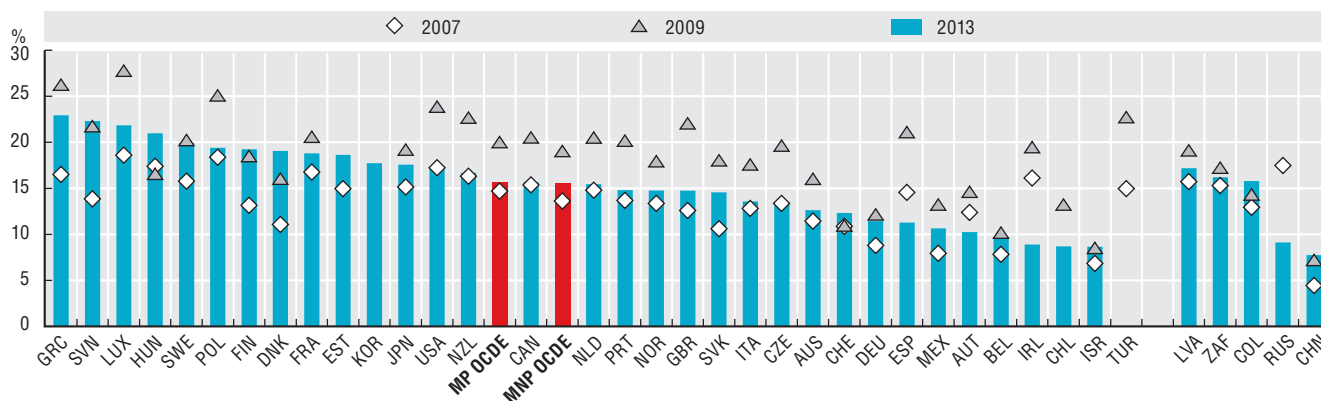
2.46. Investissement public en pourcentage des dépenses publiques totales (2007, 2009, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347309>

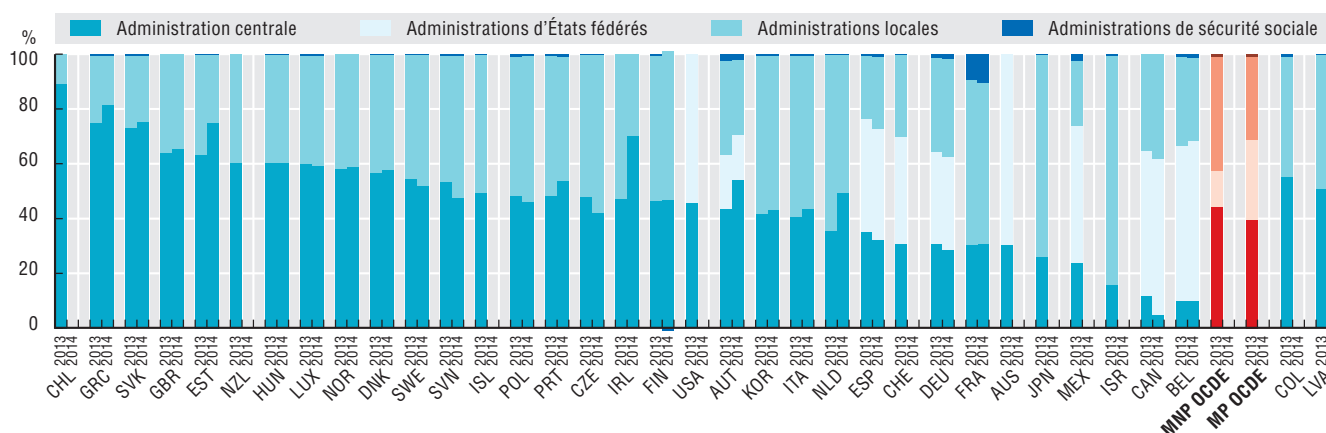
2.47. Investissement public en pourcentage de l'investissement total (2007, 2009 et 2013)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347316>

2.48. Répartition des dépenses d'investissement entre les différents niveaux d'administration (2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347328>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2015**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2015-en](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Les dépenses d'investissement des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2015-20-fr](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-20-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).